

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-BONIFACE

Première séance de la session régulière du mois de mai 2019 du Conseil municipal de Saint-Boniface, tenue au lieu et à l'heure ordinaire des séances, lundi le 6 mai 2019 à laquelle sont présents les conseillers (ère) Luc Arseneault, Marie-Eve Landry, Sylvio Bourgeois, Stéphane Normandin, Louis Lemay, sous la Présidence de monsieur le Maire Pierre Désaulniers, formant quorum.

Le Directeur général, monsieur Sylvain Privé ainsi que la Secrétaire-trésorière, madame Maryse Grenier sont également présents.

ORDRE DU JOUR

Rés. 19-103

ADOPTION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Rés. 19-104

ADOPTION PROCÈS-VERBAL
SÉANCE RÉGULIÈRE - 1ER AVRIL 2019

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 1er avril 2019;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 1er avril 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 19-105

ADOPTION PROCÈS-VERBAL
SÉANCE EXTRAORDINAIRE - 16 AVRIL 2019

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2019;

ATTENDU QUE les membres du Conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 avril 2019 tel que rédigé.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

Rés. 19-106

APPROBATION

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses des cadres et des autorisations de paiements de comptes du Directeur général et de la Secrétaire-trésorière en regard des décisions prises dans le cadre des séances antérieures;

ATTENDU QUE le Conseil municipal prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux dépenses autorisées en vertu du règlement de délégation de pouvoir d'autoriser des dépenses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal approuve la liste des comptes payés et à payer dont copie a été remise à chacun des membres du Conseil avant la présente séance, et d'autoriser leur paiement au montant de 367 471.64 \$ et que celle-ci est déposée dans les archives de la Municipalité sous la cote temporaire **CPT\LT\2019\05**.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

AUTRE PAIEMENT

ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES

Rés. 19-107

AUTORISATION

Il est proposé par madame la Conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal autorise le paiement selon les spécifications prévues au contrat de la facture de Construction Thorco Inc. au montant de 17 284.39 \$ plus taxes applicables concernant le décompte progressif no 9 pour les travaux d'assainissement des eaux usées sur le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CORRESPONDANCE

Du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Direction générale des finances municipales, l'approbation du règlement numéro 492 décrétant un emprunt afin de financer leur subvention accordée dans le cadre du programme de la « *Taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ)* ».

Du Gouvernement du Québec, le ministre des Transports, le ministre responsable de la région de l'Estrie, monsieur François Bonnardel une lettre pour aviser la Municipalité de l'octroi d'une aide financière maximale de 97 216 \$ pour le resurfaçage mince de la rue Principale du « *Programme d'aide de la voirie locale* » du volet « *Redressement des infrastructures routières locales* ».

De la MRC de Maskinongé, une copie certifiée conforme du règlement no 267-19 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC afin d'apporter des corrections aux dispositions du document complémentaire relatives à l'implantation de résidences en zone agricole, aux zones à risques de glissements de terrain et à l'abattage d'arbres.

SUITE ITEM « CORRESPONDANCE »

Du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, Directeur des infrastructures, des événements et de la gestion financière du loisir et du sport, Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique, monsieur Normand Fauchon, une lettre pour aviser le Conseil municipal que la demande d'aide financière pour le projet de mise à niveau des sentiers forestiers du parc de Saint-Boniface n'a pas été retenue.

Du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, Direction générale des finances municipales, l'autorisation pour le cautionnement de la « *Corporation de Développement Communautaire de St-Boniface de Shawinigan inc.* » (aréna) selon la résolution no 19-35 adoptée à la séance régulière du Conseil municipal du 4 février 2019.

DOSSIERS ADMINISTRATIFS - RESSOURCES HUMAINES

DOSSIER DE MONSIEUR MARTIN LAHAIE

Rés. 19-108

ACCEPTATION - DÉMISSION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal accepte la démission de monsieur Martin Lahaie comme personne salariée saisonnière (journalier) pour le secteur des travaux publics de la Municipalité suite à la réception de sa lettre de démission datée du 5 mai 2019.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

PROCÉDURE PORTANT SUR LA RÉCEPTION ET L'EXAMEN DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT

Rés. 19-109

ADOPTION - PROCÉDURE

ATTENDU QUE le projet de loi n° 108, « *Loi favorisant la surveillance des contrats des organismes publics et instituant l'Autorité des marchés publics* » (L.Q. 2017, c. 27) [ci-après : La Loi], a été sanctionné le 1^{er} décembre 2017;

ATTENDU QUE suite à cette sanction et conformément à l'article 938.1.2.1 du « *Code municipal du Québec* » (ci-après : CM), une Municipalité doit se doter d'une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication d'un contrat à la suite d'une demande de soumissions publique ou de l'attribution d'un contrat de gré à gré avec un fournisseur unique comportant une dépense égale ou supérieure au seuil minimal de demande des soumissions publiques;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Boniface souhaite adopter une procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou de l'attribution d'un contrat;

SUITE ITEM « RÉS. 19-109/ADOPTION - PROCÉDURE CONTRAT »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal adopte la procédure portant sur la réception et l'examen des plaintes formulées dans le cadre de l'adjudication ou l'attribution d'un contrat et visant également à assurer un traitement équitable de ces plaintes formulées auprès de la Municipalité et désigne le Directeur général comme le responsable de son application. Cette procédure sera déposée dans les archives de la Municipalité sous la cote temporaire « **PROCÉDURE DES PLAINTES FORMULÉES DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION OU L'ATTRIBUTION D'UN CONTRAT** ».

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

EMBAUCHE ESTIVALE

Rés. 19-110

AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal a autorisé le Directeur général à publier un appel de candidatures pour jusqu'à deux (2) embauches estivales selon les différents besoins des départements municipaux;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des besoins des départements, il a été jugé que les besoins en main-d'œuvre estivale étaient de l'ordre de 1 étudiant et de 2 personnes salariées occasionnelles au sens de la convention collective des membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de Saint-Boniface pour des postes de journaliers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu que le Conseil municipal autorise le Directeur général à :

- Embaucher l'étudiant retenu suite au processus de sélection.
- Publier une offre d'emploi pour 2 postes de journaliers occasionnels avec un minimum de 20 semaines garanties et assujettis aux conditions de travail édictées dans la convention collective des membres du Syndicat des travailleuses et travailleurs municipaux de Saint-Boniface.
- Embaucher les 2 candidats retenus suite au processus de sélection.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIERS FINANCIERS

REDDITION DES COMPTES

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAV)

VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL (ERRL)

Rés. 19-111

ADOPTION

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 61 717 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

SUITE ITEM « RÉS. 19-111/ADOPTION - REDDITION DES COMPTES »

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE les frais relatifs aux interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées et les investissements admissibles seront présentés dans le rapport financier 2018 de la Municipalité;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de madame la conseillère Marie-Eve Landry, il est majoritairement résolu et adopté que la municipalité de Saint-Boniface informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

AIDE FINANCIÈRE PNHA

Rés. 19-112

ABROGATION - RÉOLUTION NO 19-51

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal abroge la résolution no 19-51 adoptée à la séance régulière du 4 mars 2019 concernant une demande d'aide financière au Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) relativement au bureau de prêt de la bibliothèque municipale.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

AIDE FINANCIÈRE

Rés. 19-113

PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA)

ATTENDU QUE le bureau de prêt de la bibliothèque municipale est en fin de durée utile et qu'il est pertinent de le changer pour un équipement plus adéquat et plus fonctionnel, notamment pour les bénévoles aînés;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA) concernant ce projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal :

- Autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les Aînés (PNHA);
- Autorise mesdames Manon Rodrigue et Micheline Allard respectivement, coordonnatrice et trésorière de la bibliothèque municipale, à agir comme personnes ressources dans le cadre de ce projet;

SUITE ITEM « RÉS. 19-113/AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME PNHA »

- Engage la Municipalité à payer à même son budget ou son excédent de fonctionnement accumulé les coûts du projet excédent l'aide financière obtenue;
- Autorise le Directeur général ou la Secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité la demande de subvention ainsi que tout document nécessaire afin de donner plein effet à cette résolution.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

PARC INDUSTRIEL RÉGIONAL DE LA MRC

TRAVAUX DE DÉVIATION DU COURS D'EAU GRANDE DÉCHARGE

ACQUISITION DES TERRAINS ET DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ

Rés. 19-114

DEMANDE APPROBATION DU RÈGLEMENT #268-19

CONSIDÉRANT QUE suite à la résolution no 19-72, une rencontre d'information concernant le projet a eu lieu avec la direction de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE cette dernière s'est engagée à agir également à l'égard des demandes de support en matière de développement économique sur le territoire de la Municipalité de Saint-Boniface;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Boniface est membre de la Régie du Parc industriel régional de la MRC de Maskinongé;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC de Maskinongé, dans son rôle de régie, a adopté un règlement d'emprunt, en date du 13 mars 2019, et portant le numéro 268-19;

CONSIDÉRANT QUE ledit règlement est soumis à l'approbation de toutes les Municipalités membres de la Régie du Parc industriel régional avant d'être transmis pour approbation à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Maskinongé, dans son rôle de régie, estime qu'il y a lieu de procéder, dans le Parc industriel régional, aux travaux de déviation du cours d'eau Grande Décharge, d'acquérir les terrains et d'entamer les démarches de la demande d'autorisation à la CPTAQ;

CONSIDÉRANT QU'un emprunt est nécessaire pour réaliser ces travaux, entamer les démarches auprès de la CPTAQ et acquérir les terrains;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Stéphane Normandin et résolu :

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Boniface approuve le règlement numéro 268-19, intitulé :

« Règlement #268-19 décrétant des travaux de déviation du cours d'eau Grande Décharge dans le Parc industriel régional; l'acquisition des terrains situés au nord de la Phase I; pour entamer les démarches de la demande d'autorisation à la CPTAQ pour la réalisation d'une Phase II, à l'acquisition desdits terrains et pourvoyant à l'appropriation de deniers nécessaires pour en défrayer les coûts par emprunt à long terme n'excédant pas un million cinq cent mille dollars (1 500 000.00 \$) ».

SUITE ITEM « RÉS. 19-114/DEMANDE APPROBATION DU RÈGLEMENT #268-19

ONT VOTÉ POUR : Monsieur le conseiller Luc Arseneault
Madame la conseillère Marie-Eve Landry
Monsieur le conseiller Stéphane Normandin
Monsieur le conseiller Louis Lemay

A VOTÉ CONTRE : Monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Rés. 19-115

AUTORISATION - SIGNATURE ENTENTE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Boniface désire soutenir l'utilisation sur son territoire de véhicules électriques pour favoriser la réduction de la pollution atmosphérique dans l'intérêt de sa population;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite acquérir des bornes de recharge et les installer sur des espaces de stationnement lui appartenant, afin d'offrir au public un service de recharge pour véhicules électriques;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite faire partie du « *Circuit électrique* » en adhérant aux règles de fonctionnement de ce Circuit;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil autorise le Directeur général, monsieur Sylvain Privé à signer pour et au nom de la Municipalité l'entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques avec Hydro-Québec aux termes et conditions édictées dans ladite entente.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIER DU SERVICE INCENDIE

POMPIERS VOLONTAIRES À TEMPS PARTIEL

Rés. 19-116

DÉMISSION

Il est proposé par madame la conseillère Marie-Eve Landry et résolu que le Conseil municipal accepte la démission de monsieur Charles Lemarier à titre de pompier volontaire à temps partiel du Service des Incendies de la Municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Rés. 19-117

EMBAUCHES

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal embauche messieurs Yan Duchesneau, David Boisvert et Simon Dicaire à titre de pompiers volontaires à temps partiel du Service des Incendies de la Municipalité.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIERS DES TRAVAUX PUBLICS

CONTRAT NIVELAGE DES RUES NON PAVÉES

Rés. 19-118

ACCEPTATION - SOUMISSION

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation pour un contrat de nivelage des rues non pavées couvrant les saisons estivales 2019 et 2020;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de « *Construction et Pavage Maskimo* » au montant total estimé de 78 250 \$ plus taxes pour le nivelage des rues non pavées sur le territoire de la Municipalité pour les saisons estivales 2019-2020.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

CONTRAT LIGNAGE DES RUES

DEUX (2) SOUMISSIONNAIRES

Lignco Sigma inc. : 9 894.30 \$ + taxes

Marquage et Traçage du Québec inc. : 7 220.53 \$ + taxes

Rés. 19-119

ACCEPTATION - SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de la Cie « *Marquage et Traçage du Québec inc.* » au montant de 7 220.53 \$ + taxes concernant le lignage des rues sur le territoire de la Municipalité pour la saison estivale 2019. Cette soumission étant la plus basse conforme.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

RÉTROCAVEUSE

Rés. 19-120

RÉPARATION

Il est proposé par monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois et résolu que le Conseil municipal autorise les travaux et l'achat des pièces nécessaires pour remettre en état, en prévision des travaux de la saison estivale, une des rétrocaveuses de la Municipalité qui est hors-service.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

DOSSIER DES LOISIRS

PEINTURE BIBLIOTHÈQUE

DEUX SOUMISSIONNAIRES

Les Peintures Jean Carignan : 8 450 \$ + taxes

Service Construction Globale : 7 440 \$ + taxes

SUITE ITEM « PEINTURE BIBLIOTHÈQUE »

Rés. 19-121

ACCEPTATION - SOUMISSION

Il est proposé par monsieur le conseiller Louis Lemay et résolu que le Conseil municipal accepte la soumission de « *Service Construction Globale* » au montant de 7 440 \$ + taxes concernant les travaux de peinture à la bibliothèque municipale. Cette soumission étant la plus basse conforme.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

VARIA

- **DÉJEUNER DU MAIRE**

Monsieur le conseiller Sylvio Bourgeois invite l'assemblée à participer à l'activité du « Déjeuner du Maire ».

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Rés. 19-122

ADOPTION

Il est proposé par monsieur le conseiller Luc Arseneault et résolu que cette séance soit close.

ADOPTÉ MAJORITAIREMENT

Maire

Secrétaire-trésorière